



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 novembre 2023

Objet : Composition au 1^{er} janvier 2024 des Commissions Administratives Paritaires de catégories A, B et C placées auprès du CIG : désignation de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés aux CAP A, B et C placées auprès du CIG

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 29 novembre deux mil vingt-trois à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 22 novembre 2023, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Daniel GUERIN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX.

Avaient donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Fernand BERSON, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Jean-Luc CADEDDU à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Etienne FILLOL à Madame Catherine DESPRES, Madame Julie FOURNIER à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Igor SEMO.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Composition au 1^{er} janvier 2024 des Commissions Administratives Paritaires de catégories A, B et C placées auprès du CIG : désignation de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés aux CAP A, B et C placées auprès du CIG

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.261-2, L.262-2 et L.452-38,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°2023-34 du 27 juin 2023 relative à la composition actuelle des CAP de catégories A, B et C placées auprès du CIG,

Considérant l'augmentation du nombre de séances des instances en formation disciplinaire qui nécessite une disponibilité plus grande des membres qui y siègent,

Considérant l'appel à candidatures fait auprès de l'ensemble des collectivités affiliées pour avoir de nouveaux membres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : ARRETE, en conséquence, le tableau des représentants des collectivités et établissements publics affiliés est fixé comme suit :

CAP de la CATÉGORIE C

TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de VILLIERS-SUR-MARNE
2. Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de PANTIN
3. M. Fernand BERSON	Adjoint au maire de L'HAY-LES-ROSES
4. Mme Michèle COADIC	Conseillère municipale déléguée de SAINT-OUEN-SUR SEINE
5. M. Patrick de la MARQUE	Adjoint au maire de MEUDON
6. Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de BOISSY-SAINT-LEGER
7. M. Bruno GUERRA	Conseiller municipal de GARCHES
8. Mme Dominique DUROSELLE	Conseillère municipale déléguée de SAINT-MAURICE
9. M. Pierre LENTIER	Conseiller municipal de VILLECRESNES
10. M. Bernard FOISY	Conseiller municipal délégué du PLESSIS-ROBINSON

SUPPLÉANTS

1. Mme Catherine DESPRES	Conseillère municipale de CHOISY-LE-ROI
2. M. Jean-Luc DELERIN	Adjoint au maire de FONTENAY-AUX-ROSES
3. Mme Sylvie HURET	Adjointe au maire de NOISY-LE-GRAND
4. M. Grégory DEBAUVE	Conseiller municipal de GARCHES
5. Mme Karen CHAFFIN	Adjointe au maire de L'HAY-LES-ROSES
6. M. Didier FABRE	Adjoint au maire de VILLECRESNES
7. Mme Marie-Claude COLLET	Conseillère municipale déléguée de DUGNY
8. M. Didier BROCH	Adjoint au maire de LA COURNEUVE
9. Mme Djena DIARRA	Adjointe au maire de MONTFERMEIL
10. Mme Solène ALLANIC	Conseillère municipale de GARCHES

CAP des CATÉGORIES A et B

TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de VILLIERS-SUR-MARNE
2. Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de PANTIN
3. M. Anthony MANGIN	Adjoint au maire de DRANCY
4. Mme Leïla SLIMANE	Adjointe au maire de PANTIN
5. M. Vasco COELHO	Adjoint au maire de CHOISY-LE-ROI
6. Mme Pascale MARTINEAU	Adjointe au maire de NOGENT-SUR-MARNE
7. M. Jean-Luc CADDEDU	Adjoint au maire de MAISON-ALFORT
8. Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de BOISSY-SAINT-LEGER

SUPPLÉANTS

1. Mme Chantal TROTET	Conseillère municipale déléguée des PAVILLONS-SOUS-BOIS
2. M. Pierre LENTIER	Conseiller municipal de VILLECRESNES
3. Mme Virginie DOUET	Adjointe au maire de BONNEUIL-SUR-MARNE
4. M. Claude LESEUR	Adjoint au Maire de VALENTON
5. Mme Rahima MAZDOUR	Adjointe au Maire de NEUILLY-PLAISANCE
6. M. Grégory DEBAUVE	Conseiller municipal de GARCHES
7. Mme Solène ALLANIC	Conseillère municipale de GARCHES
8. M. Roger QUESSEVEUR	Adjoint au Maire de Clichy-sous-Bois

Article 2 : DIT que ces modifications prendront effet au 1^{er} janvier 2024.

Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).